

# La grande virée

## de Bonson

Ce PR est la compilation des PR68 et 69 permettant un parcours de 13,3km et environ 4 heures de randonnée

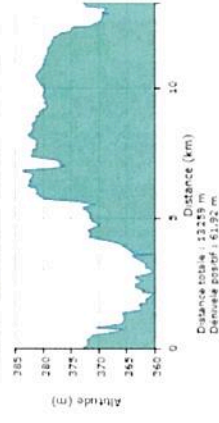
Départ:	Cimetière de Bonson
Distance:	13,3km
Temps ≈	4h
Dénivelé cumulé:	62m D+
Pourcentage bitume:	43%
Niveau randonneur:	moyen
VTT:	facile
Equestre:	non
Sens:	horaire
Balisages:	<b>PR68</b> <b>PR69</b>

# PR71

## A voir en chemin:

Gour des Véroniques; bords de Loire; gravières réhabilitées; pont SNCF sur la Loire; pont Pascal Clément; les rives du Bonson, les hameaux de Côte Paradis, Grenet et Bébieux; le Bonson et son radier; les maréchages; le producteur de Verveine du Forez.

Bonson  
Loire



## Descriptif:

- 1 \_Depuis le parking, suivre « PR68 » longer le cimetière. Passer devant le portail et rejoindre la rue de la Tuilerie.
- 2 \_Prendre à droite dans ladite rue. Traverser la rue du Pont du Diable (prudence), et poursuivre en face par la rue des Chambons. Traverser des plantations de feuillus et de résineux. Arriver à un pont de chemin de fer.
- 3 \_Passer sous le pont et continuer sur 450m pour emprunter, à droite, le très large chemin des Chambons.
- 4 \_Longer le Bonson jusqu'à une passerelle. Traverser la passerelle du Bonson et suivre la berge du gour des Véroniques jusqu'en bord de Loire.
- 5 \_Virer à droite pour remonter le cours du fleuve. S'incurver encore à droite jusqu'à une bifurcation.
- 6 \_Tourner complètement à gauche en sous bois. Passer une petite gravière et revenir à gauche sur les bords de Loire. Ensuite à droite pour passer sous le pont SNCF, puis entre gour et Loire en remontant son cours pour se diriger face au pilier Ouest du pont Pascal Clément.
- 7 \_Avant la quatre voies, se diriger à droite par un large chemin sur 600m puis partir à droite, passer en contrehaut de la D108 jusqu'au croisement routier.
- 8 \_Traverser la D108 (prudence) pour s'engager à gauche dans la rue du Bechet qui se transforme en grand chemin. Au niveau du rond-point poursuivre sur la piste cyclable-piétonnière, longer la D8 et couper la voie d'accès de l'exploitation agricole.
- 9 \_Arriver sous le pont de la D8, suivre « PR69 » atteindre et passer le passage sous pont, puis passer les chicanes. Prendre en face la route de Jaraison. Passer le hameau de Paradis et le pont au-dessus de la quatre voies pour atteindre le hameau de Grenet.
- 10 \_Passer la courbe à gauche puis à droite dans le carrefour prendre à droite la route de Jaraison en direction de Bébieux.
- 11 \_Au hameau de Bébieux descendre à droite en direction du Bonson. Le traverser sur un radier.
- 12 \_Au sortir du radier emprunter le deuxième chemin à droite pour aller entre champs et maréchages jusqu'à une croisée de routes.
- 13 \_Emprunter celle de droite pour traverser la quatre voies sur le pont puis virer à gauche dans le grand chemin des Lièvres. Passer devant la Verveine du Forez. A la bifurcation, poursuivre tout droit sur 450m. Passer devant le bâtiment Peugeot. Suivre à droite, un sentier menant au côté droit d'un rond-point.

- 14 \_Traverser la D498 au rond-point par le passage aménagé (prudence). Continuer en face par une voie piétonnière sur 150m en bordure droite de route. Changer de côté au niveau du passage piétons. En fin de courbe à droite, prendre le passage piétons pour accéder au côté droit de la route et virer à la première bifurcation.
- 15 \_Suivre la rue des Chênes. Contourner le haricot par les trottoirs puis tourner à gauche dans la rue Marie Curie qui se prolonge par la rue du Serpent, le long de la voie SNCF. Traverser la D498 aux passages cloutés (prudence). Prendre en face la rue de la Violetière sur 190m.
- 16 \_Tourner à gauche dans la rue Des Muriers. Passer le lotissement et prendre à gauche la rue des Grillettes pour traverser le parking de la gare.
- 17 \_Sortir du parking à l'Est par le trottoir de la rue Sylvain Girerd. Suivre les voies SNCF sur 600m jusqu'à la rue Jean Ponchon.
- 18 \_Prendre à droite par la rue Jean Tronchon sur 500m, longer le mur du château, passer entre prés et villas pour atteindre la D8. Traverser la rue de la Rivière par la passage piétons, se diriger vers l'échancrure d'un mur en pierres à environ 30m.
- 19 \_Suivre « PR68 » Descendre le chemin pour rejoindre la rive gauche du Bonson. Suivre à gauche le cours de la rivière sur 700m, puis remonter à gauche en direction du cimetière. Rejoindre le parking de départ à droite.

